

**SÉANCE AJOURNÉE
24 AVRIL 2016**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 24 avril 2016, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Sylvain Gauthier **cons. au poste no: 5**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

94-04-2016

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Règlement d'emprunt 435-16 – Réfection du centre culturel et communautaire

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

1. Règlement d'emprunt 435-16 – Réfection du centre culturel et communautaire

95-04-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-des-Lacs possède un bâtiment situé au 350 chemin de Val-des-Lacs servant de centre communautaire et devant faire l'objet d'une mise aux normes afin d'assurer la sécurité de ses utilisateurs et l'intégrité de la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-des-Lacs a demandé une subvention du Programme d'infrastructure Québec municipalités (PIQM) auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

**SÉANCE AJOURNÉE
24 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2016 avec la remise d'un projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'adopter le règlement numéro 435-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 273 300 \$ pour la réfection du centre culturel et communautaire.

Que M. Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier soit mandaté pour organiser la tenue du registre.

Période de questions

Levée de l'assemblée

96-04-2016

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 15 h 05.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**